AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

222C0277
US58933Y1055-FS0063

2 février 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

MERCK & CO INC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 février 2022, la société BlackRock, Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 janvier 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MERCK & CO INC et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 179 176 932 actions MERCK & CO INC[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MERCK & CO INC hors et sur le marché.

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont (i) 56 403 actions MERCK & CO INC assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant d'autant de « *contracts for differences* » (« CFD ») (sur la base d'un delta de 1) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions MERCK & CO INC, réglés exclusivement en espèce, (ii) 168 600 « *equity linked notes* » (« ELN ») d'échéance le 2 mars 2022, portant sur autant d'actions MERCK & CO INC réglés exclusivement en espèces, (iii) 24 000 « *equity linked notes* » (« ELN ») d'échéance le 3 mars 2022, portant sur autant d'actions MERCK & CO INC réglés exclusivement en espèces, (iv) 27 900 actions MERCK & CO INC assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titre, et (v) 3 883 018 actions MERCK & CO INC détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 26 913 317 actions MERCK & CO INC pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 3 577 103 522 actions représentant autant de droits de vote (selon le déclarant), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.